



ATTESTATION QUALITE DES DATES DE DURABILITE MINIMALE (DDM)

Nous vous rappelons que la DDM n'a pas le caractère impératif de la Date Limite de Consommation (DLC). Une fois la DDM indiquée sur le fût dépassée, la bière peut être commercialisée et reste consommable sans présenter de risque pour le consommateur, sous réserve qu'elle ait été conservée dans un emballage intact et dans les conditions requises. Le produit peut toutefois avoir perdu une partie de ses qualités spécifiques.

La consommation des produits d'Heineken Entreprise dont la DDM serait dépassée ne représente donc aucun risque sanitaire. Cependant, afin de préserver l'expérience qualitative de nos consommateurs,

- Pour tous nos fûts 20L et 30L des marques HEINEKEN, PELFORTH BLONDE, AMSTEL et AFFLIGEM BLONDE nous recommandons de ne pas dépasser de plus de 1 mois cette date.
- Pour tous nos autres fûts 8L, 20L et 30L nous recommandons de ne pas dépasser de plus de 2 mois cette date.
- Pour toutes nos bouteilles et boîtes avec une DDM nous recommandons de ne pas dépasser de plus de 1 mois cette date.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des formats, marques et SKU concernés.

Heineken Entreprise s'engage sur cette dérogation exceptionnelle à nos conditions générales de vente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Rueil Malmaison le 26 Avril 2021

Lucie ARNOUX
Directrice Commerciale CHD France

Laurence PERRYON-DANIEL
Directrice Qualité